

ARTHON



JANVIER 2019

Bulletin municipal N° 8

**7 Place de la Mairie
36 330 ARTHON**

Tél : 02 54 36 14 09

Email : mairie@arthon.fr

Site : <https://www.arthon.fr>

Page Facebook Mairie d'Arthon

Du lundi au samedi : 9h00 à 12h00

lundi, mercredi et vendredi : 14h00 à 17h00

Bonne
Année
2019

*Nous serions heureux de vous accueillir
lors de la cérémonie des Voeux du Maire
et du Conseil Municipal:*

*Dimanche 13 Janvier
10h30
Salle Multi-Activités*



► Sommaire

PAGE 3

LE MAIRE VOUS INFORME

PAGE 4

REALISATIONS ET PROJETS

PAGE 5

NOEL AU CŒUR DU VILLAGE

PAGES 6 ET 7

INFOS SCOLAIRES
ET PERISCOLAIRES

PAGES 8 ET 9

INFOS ASSOCIATIVES

PAGES 10 ET 11

INFOS MUNICIPALES :
ETAT CIVIL, FIBRE,
TELEPHONIE ET PLUI

PAGES 12 ET 13

INFOS MUNICIPALES :
RECENSEMENT ET DIVERS

PAGE 14

DATES A RETENIR 2019

PAGE 15

TARIFS

PAGE 16

CALENDRIER DECHETTERIE,
COLLECTE DES ORDURES
MENAGERES

Directeur de publication :
Jacky DEVOLF

Impression : Chagnon Imprimeur
36400 Montgivray - 02 54 48 24 24



La commune d'Arthon récompensée pour le fleurissement du village par une feuille d'or et par un diplôme pour le fleurissement de ses ponts et passerelle à Chassignolles le 11 décembre : Mélanie Chapuis (conseillère départementale), entourée de Franck Lefeuteun, d'Antonin Sabourin et de Patrice Colin.



► Concours villes, villages, maisons et fermes fleuris

M. et Mme TOPOUZIAN Jean-Marc
M. et Mme BEAUCHENAT Dominique
M. et Mme BEYER Alain
M. et Mme ROBIN Roland
Mme KAJDAS Nathalie
Mme BESNARD Nathalie (Commerce)

1^{ère} Catégorie - 1^{er} prix
1^{ère} Catégorie - 1^{er} prix
1^{ère} Catégorie - 2^{ème} prix
2^{ème} Catégorie - 2^{ème} prix
2^{ème} Catégorie - 3^{ème} prix
3^{ème} Catégorie - 2^{ème} prix

Le Maire vous informe



Avant d'évoquer les projets pour l'année qui commence, il m'a semblé important de rappeler le contexte particulier dans lequel s'est déroulée l'année 2018. Celle-ci fut en effet une année marquée par un certain nombre de difficultés mais aussi par de belles raisons d'optimisme.

La première difficulté a été d'ordre financier.

La gestion de notre budget fut en effet compliquée tout au long de l'année et à cela, plusieurs raisons :

- La masse salariale est devenue trop forte pour nos moyens actuels. Elle représente aujourd'hui 484 000 des 929 270 € de nos dépenses de fonctionnement.

Et pourtant, les 13 emplois d'agents municipaux créés apportent aux arthonnais les services qu'ils attendent et que nous ne souhaitons pas supprimer. Le Conseil Municipal réfléchit actuellement à une nouvelle organisation de ces emplois mais seul un départ à la retraite non remplacé permettrait de réaliser des économies substantielles.

- Les dotations de l'Etat ont baissé régulièrement depuis plus de 10 ans passant de 140 514 € en 2013 à 87 566 € en 2018.

- La perte brutale de 60 000 € de nos recettes fiscales due à une réévaluation du foncier bâti de l'entreprise Balsan a considérablement impacté l'équilibre de notre budget. La somme équivaut, en effet, pour situer les choses, à deux postes complets d'agents municipaux ou encore à la somme des petits projets d'une année (voire de deux années).

- Notre taux d'endettement reste très lourd. Nous remboursons des emprunts contractés il y a 15, 20, 25 ans et le montant des amortissements s'élève en 2018 à 111 000 € alors que nous n'avons pu emprunter que 200 000 € sur les deux mandats municipaux de 2008 à 2020.

- Signalons encore les nombreux prélèvements obligatoires de l'Etat. Un exemple, le FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal), destiné à aider les intercommunalités les plus «pauvres», s'élève aujourd'hui pour notre commune à plus de 17 000 €. Ce sont autant de travaux ou d'investissements que nous ne pouvons réaliser.

- Le projet de création du bar, dont nous parlons dans ce bulletin, a évidemment impacté nos finances malgré un montant de subventions très satisfaisant.

C'est dans ce contexte que nous avons dû élaborer puis gérer le budget 2018. Des mesures d'économie ont été prises sur quasiment tous les postes de notre fonctionnement avec le souci constant de conserver les services mis en place au fil des années.

Dans le domaine des investissements, plusieurs projets ont évidemment dû être abandonnés ou reportés.

La 2^{ème} difficulté ou plutôt préoccupation fut l'annonce brutale du départ pour la mi-juin 2020 du Centre de Formation de la Berrichonne à la Tremblère.

Une autre préoccupation enfin, concerne la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Château-

roux Métropole en début d'année 2020 (voir l'article).

Mais abordons maintenant les motifs de satisfactions et d'optimisme.

- Tout d'abord l'ouverture en février 2018 du bar et l'agrandissement du Multi-Services. Nous avons aujourd'hui la chance de disposer dans notre commune rurale de presque tous les services de première nécessité.

- Autre satisfaction, la création d'une sixième classe élémentaire à la dernière rentrée scolaire avec 130 élèves. C'est la preuve de la jeunesse de notre commune. Ce sixième poste est certes fragile mais la construction qui semble redémarrer (effet PLUI) devrait permettre le maintien de ce poste. Plusieurs constructions sont en effet en cours auxquels s'ajoutent les six permis de construire individuels déposés actuellement et les nombreuses parcelles offertes à la vente sans oublier la construction bien avancée des 5 pavillons locatifs OPAC dans l'Allée du Creuzançais. Ce petit lotissement qui devrait être livré en début d'année 2019 nous permettra d'accueillir de nouvelles familles, des enfants, des clients pour nos commerçants, des participants à la vie locale et également de nouvelles recettes fiscales.

- Autre bonne nouvelle : l'arrivée de la fibre et bientôt une téléphonie mobile performante (voir article).

- Enfin, dans le domaine de l'embellissement du village, nous nous réjouissons d'avoir obtenu cette année la «Feuille d'Or» décernée par le Conseil Départemental. Cette distinction récompense l'effort de fleurissement de notre village. Nous félicitons nos employés qui, malgré les conditions climatiques compliquées, se sont impliqués dans cette tâche tout au long de l'été.

- Dans le même domaine, nous remercions et félicitons tous les bénévoles qui se sont mobilisés avec talent pour décorer la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Pour terminer, je me permettrai d'insister sur le recensement général de notre population qui se déroulera en janvier 2019. Ce dispositif important et obligatoire nous concerne tous. Il nous montrera peut être que la démographie de la commune continue sa très régulière progression (voir l'article).

Pour ce qui est des futurs projets, vous comprendrez que, dans ce contexte, il soit difficile de faire des annonces fermes et précises, mais en cette époque des vœux, nous espérons que l'analyse financière de fin d'année et les aides des financeurs sollicités, nous permettront de réaliser, enfin, la réfection générale de la rue des écoles dont nous parlons depuis trop longtemps.

Je terminerai cette présentation un peu particulière, écrite dans un souci de transparence et de sincérité en souhaitant que l'année 2019 qui démarre, soit pour vous, comme pour notre commune, une année prospère et heureuse.

Jacky DEVOLF

► Création du bar et agrandissement de l'épicerie



Le projet phare de 2018 est incontestablement la création du Bar et l'agrandissement de l'épicerie, l'investissement important est à la hauteur du service nécessaire à un village tel que le nôtre.

Coût total : 226 000 €
Dont Subventions (72%)



Etat : 72 000 €
Région : 48 000 €
Département : 29 870 €
Châteauroux Métropole : 15 555 €
Reste à charge : 60 575 €

► Achat et réalisations

D'autres réalisations ont été faites au cours de 2018 :

Broyeur, Entreprise Duris, 8 200 €

Peinture de la Sixième Classe, Entreprise Barbottin, 2 239 € HT

Trottoirs de La Cotinière, Entreprise Cazorla, 15 355 € HT

Potelets de l'école, Entreprise Cazorla, 2 500 € HT

Muret de l'église, Entreprise Bâtisseurs du Berry, 2 500 € HT

Cimetière, cavurnes, Entreprise Granimont, 1 020 €



Trottoirs Cotinière



Potelets Ecole

► Projets

La rénovation de la Rue des Ecoles est un projet de longue date, prêt, dont la réalisation ne pourra être effective que si un financement conséquent est obtenu et que le budget communal le permette. M Devolf vous donnera plus de précisions à l'occasion des Vœux du Maire.

D'autres projets sont dans les tiroirs.

Noël au cœur du Village

Une équipe de bénévoles et Jean Bernard Sauzin ont décoré le centre bourg et l'école pour le plaisir de tous. Leurs talents ont été mis à contribution sans coût financier. Vendredi 7 décembre, pour le téléthon, la place de la mairie a été le théâtre de l'arrivée du Père Noël qui, à la plus grande joie des petits, a distribué des friandises.



L'équipe de bénévoles



► Ouverture d'une 6^{ème} classe à Arthon

Preuve de la démographie positive du village, une sixième classe a été ouverte lors de cette rentrée. Cent trente élèves – quarante-trois en maternelle, quatre-vingt-sept en élémentaire – sont scolarisés. Une nouvelle enseignante a rejoint l'établissement : Carine Thore a la charge des CE2 et CM1. Elle a été accueillie dans une classe refaite à neuf.

Pour mémoire, il y a eu jusqu'à sept classes dans l'école arthonnaise et un préfabriqué avait été installé dans la cour de l'école maternelle. La démographie est cependant à observer car, si nous avons eu 25 naissances en 2015 (classe de Petite Section cette année), les naissances des années suivantes étaient moins nombreuses.



► Tarifs périscolaires

Cantine : Enfant scolarisé Maternelle ou Primaire : 3,30 €

Accueil de Loisirs sans hébergement des petites vacances :

Quotient familial	Journée avec repas	Semaine avec repas
0 à 465	5,84 €	23,83 €
466 à 565	6,85 €	27,96 €
566 à 665	7,97 €	32,04 €
666 à 765	9,32 €	38,06 €
766 à 865	10,88 €	44,46 €
866 à 965	12,51 €	51,10 €
966 et +	14,36 €	58,66 €

Une majoration de 10% sera appliquée aux enfants hors commune sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

Accueil de Loisirs sans hébergement des vacances d'été :

Avec accueil, avec repas :

Quotient	Journée	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
0 à 665	5 €	20 €	35 €	45 €	55 €
666 à 965	10 €	40 €	75 €	95 €	115 €
966 +	15 €	60 €	100 €	140 €	160 €

Sans accueil sans repas :

Quotient	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
0 à 665	15 €	25 €	35 €	40 €
666 à 965	20 €	35 €	50 €	60 €
966 +	30 €	55 €	70 €	80 €

Et pour la sortie Ados : 17,00 €

et périscolaires

► Les séjours

► Les Gets 2019



La Municipalité d'Arthon propose aux jeunes nés entre 2001 et 2008 de par-

ticiper à un séjour aux Gets du lundi 5 février au vendredi 11 février 2019. Cette semaine permet la pratique du ski alpin où les jeunes seront encadrés par une équipe d'animateurs efficaces. Le coût du séjour varie en fonction du quotient familial de 226€ à 268€ (transport, hébergement, restauration, matériel, cours de ski et encadrement). Souhaitons à nos jeunes skieurs que la neige soit au rendez-vous ! Pour tous renseignements, contactez Thierry Jannin 02 54 08 40 62

La réunion d'information pour les inscrits aura lieu le samedi 26 janvier 2019 à 11h00, salle de réunion du gymnase.

► Rythmes scolaires

► Meschers 2018



15 ados sont allés à Meschers sur Gironde en camping avec Thierry et Karine .

► Tournon 2018



25 préados ont participé à Tournon à des activités nautiques encadrés par Adeline, Angeline et Karine.

► Temps d'activités périscolaires



Temps d'Activités Périscolaires pour les plus petits avec Nadine Beauquel et Sylvie Aubrun.



Dernier Jour de Cours

Reprise des Cours

Vacances de Noël	samedi 22 décembre 2018	lundi 7 janvier 2019
Vacances d'Hiver	samedi 9 février 2019	lundi 25 février 2019
Vacances de Printemps	samedi 6 avril 2019	mardi 23 avril 2019
Pont de l'Ascension	mercredi 29 mai 2019	lundi 3 juin 2019
Vacances d'Été	samedi 6 juillet 2019	lundi 2 septembre 2019

➤ Arthon au fil des ans



Le 11 novembre 2018, l'association, à l'occasion du centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, a retracé le parcours des soldats, enfants de la commune, tués au cours des différents combats. Sur 350 jeunes Arthonnais, 84 sont «Morts pour la France», 52 seulement figurent sur le Monument aux Morts de notre cimetière, les autres soldats sont inscrits sur les différents monuments du département.

Ne jetez plus vos livres, vos revues et journaux anciens à la déchetterie, contactez l'association Arthon au fil des ans.
Contact : Patrice Colin 06.60.04.63.29 ou patrice.colin36@orange.fr

➤ Arthon Basket Club



Equipe séniors filles : vainqueur de la coupe de l'indre et championnes de l'Indre

➤ Amicale des Anciens combattants



Armistice 11 novembre

➤ Archer club Arthonnais



➤ Arthon randonnées



Les jeunes marcheurs récompensés

Superbe journée du 21 octobre 2018 pour les randonnées pédestre et VTT UFOLEP d'Arthon avec 714 marcheurs et 150 vttistes.

Météo clémente, chemins de la commune bien entretenus, propriétés privées remarquables, ravitaillements copieux et bénévoles toujours au rendez-vous ont à nouveau ravi marcheurs et vttistes.

Rendez-vous le 20 octobre 2019 pour la 40ème randonnée pédestre UFOLEP d'Arthon.

➤ Football Gaelic



La nouvelle association a vu le jour à Arthon :

Le Gaélic Club d'Arthon accueillera en stage les équipes de France féminine et masculine le week end du 3 et 4 mars 2019.

➤ Gym Arthonic



L'association fait partie de la fédération « Sports pour tous » et ce terme lui correspond maintenant parfaitement car une section «senior» s'est ouverte cette année. Ainsi Gym Arthonic accueille des sportifs de 3 ans (Babyfit) à... tout âge !

L'essentiel étant le maintien de la forme et la convivialité.

➤ Bibliothèque



Semaine du goût : goûter pour les enfants et les familles

➤ OMSCA



L'OMSCA a organisé une représentation théâtrale avec le «Musée des Ronchons», pièce comique sur les indigènes berrichons écrite par Léandre Boizeau.

Le Très haut débit mobile ou la 4G : deux antennes à Arthon et arrivée de la fibre



Déploiement de la fibre optique et téléphonie mobile

Face à une installation cuivre vieillissante qui n'avait pas, initialement, vocation à couvrir autant d'usages que ce qu'on lui demande actuellement (streaming vidéo, téléchargements, jeu en ligne...), la fibre s'impose comme la révolution de ces prochaines années. La fibre apporte énormément de bénéfices pour le client qui profite de débits beaucoup plus importants et d'une connexion beaucoup plus stable.

Si vous souhaitez connaître votre débit actuel, vous pouvez tester votre ligne avec le site «degrouptest».

Comment va se dérouler le déploiement de la fibre à Arthon ?

La fibre part du NRO (le noeud de raccordement optique), l'équivalent du cen-

tral téléphonique et emprunte ensuite les conduites existantes jusqu'à une armoire de rue appelée point de mutualisation, le PMZ. Il y aura trois ou quatre armoires pour Arthon.

A partir du PMZ, la fibre va continuer à cheminer dans la rue, en souterrain ou en aérien, jusqu'aux maisons avec l'installation d'un PBO (point de branchement).

Du PBO jusqu'à l'intérieur du logement (PTO - prise terminal optique), la fibre sera installée par le fournisseur d'accès à internet. La fibre passera par le génie civil existant (fourreau du téléphone, de la sonnette ...) et une box dédiée à la fibre sera nécessaire.

Quel calendrier ?

Lors de la réunion publique du 27 novembre, M Beauvais, représentant Orange, a précisé que tous les habitants d'Arthon seront à terme éligibles à la fibre, l'ensemble de l'agglomération castelrousine devant être « fibrée » fin 2020.

Début 2019, un repérage de toutes les habitations sera fait par Orange puis chaque rue analysée pour savoir quelle technique de déploiement de la fibre appliquer : utilisation du réseau enfoui ou en aérien via les poteaux bois ou béton.

Fin 2019, les armoires devraient être installées et fin 2020, les prises raccordables seront proposées, cette installation sera gratuite.



Si vous souhaitez suivre la progression des travaux, saisissez votre adresse sur le site : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Et la téléphonie mobile ?

Les antennes des opérateurs maillant le territoire sont petit à petit équipées pour couvrir la totalité de la population conformément à la volonté gouvernementale. Pour Arthon, un pylône Free sera installé très prochainement sur le site de la déchetterie qui appartient à l'agglomération et une antenne Orange sera vraisemblablement installée sur le site du Complexe Sportif.

Etat Civil 2018

NAISSANCES (11)

Romy Picard	28/01/18
Louis Chantraine	30/01/18
Adlène Michenaud	25/02/18
Margaux Polfiet	14/03/18
Maxence Brec	05/05/18
Raphaëlle Gandon Cosset	12/05/18
Rose Perrin	15/06/18
Jade Chapuis	29/07/18
Antonin Moreau	03/08/18
Naël Laroche	09/10/18
Lilian Ripoché	16/11/18

DÉCÈS (8)

Emilienne Charlet	11/05/18
Florial Ramos	28/03/18
Roger Alexandre	06/06/18
Raymond Barbier	18/06/18
Jean-Michel Point	27/06/18
Lucien Ollitraul	17/09/18
Valérie Lenuzza	26/09/18
Marcel Désiré	08/12/18

MARIAGES (3)

Carole Foucrier et Julien Webert	09/03/18
Dominique Torreau et Jean-Claude Baron	26/05/18
Eléa Ruckebusch et Aurélien Brissaud	18/08/18

OBJECTIF CITOYEN



LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française


OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

SGA

Infos municipales

➤ LE PLUI : quel impact sur le village ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal est un document élaboré à l'échelle de l'agglomération de Châteauroux Métropole, cette dernière étant désormais compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme pour le compte de ses 14 communes membres. Le PLUI définira ainsi les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des parcelles (lois Grenelle et loi ALUR de 2014).

Les lois Grenelle et ALUR exigent :

La protection des terres agricoles (pour éviter les abus constatés les dernières années),

La densification des centres villes ou des centres bourgs.

Ce qui signifie en clair, qu'à partir de 2020 :

On ne construit plus dans les hameaux, On densifie le centre bourg à l'intérieur d'un périmètre appelé zone U, Une surface de 2,4 hectares a été réservée en sus de la zone U pour l'extension

du village.

Le maire, Jacky Devolf, a exprimé à de multiples reprises son désaccord sur le contenu du PLUI et a participé aux réunions pour le faire évoluer. Les propriétaires arthonnais concernés par le déclassement des hameaux ont été informés par un courrier. Suite à cette information, certains ont décidé de vendre ou construire dès maintenant.

UN REGLEMENT ADAPTE A DES ENJEUX LOCAUX

Le règlement graphique divise le territoire intercommunal en quatre grands types de zones. Le règlement écrit fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune d'elles.

🌳 LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES - N

Des espaces protégés où seules les constructions liées à l'activité forestière sont autorisées à l'exception des annexes et extensions des bâtis existants

🚜 LES ZONES AGRICOLES - A

Des espaces protégés où seules les constructions liées à l'activité agricole sont autorisées à l'exception des annexes et extensions des bâtis existants

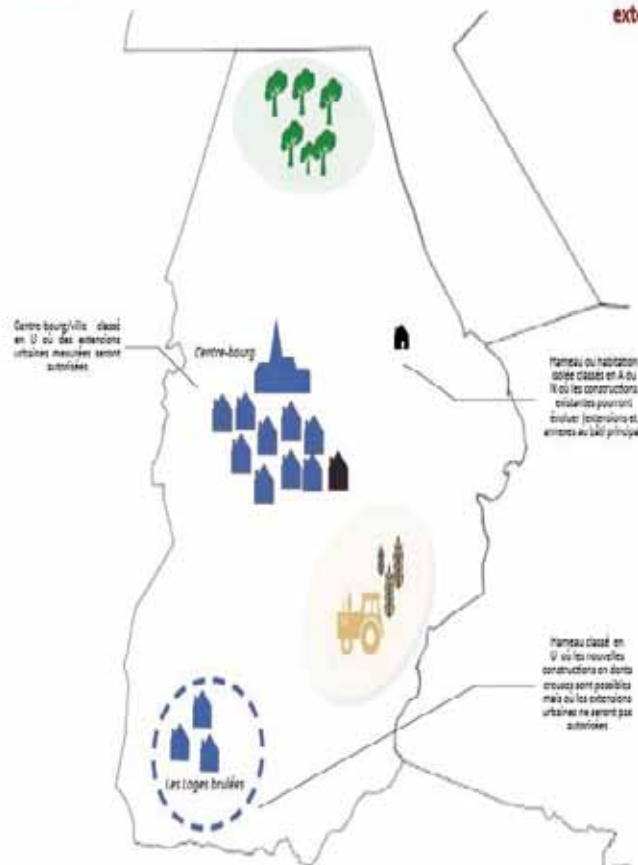
🏠 LES ZONES URBAINES - U

Des zones urbaines mixtes à vocation dominante Habitat, déclinées en secteurs :

- Ua : centres anciens caractérisés par un tissu dense et des implantations généralement à l'alignement cadrant l'espace rue.
- Uc : extensions urbaines accueillant ou étant destinées à accueillir des formes d'habitat collectif.
- Ud : extensions urbaines pavillonnaires.
- Uh : principaux hameaux.

Des secteurs spécifiques, notamment :

- Ue : sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif.
- Up : ensembles bâtis patrimoniaux insérés au sein des espaces urbanisés ou situés à leurs franges.
- Uy : zones d'activités et sites accueillant des entreprises.



COMMUNE D'ARTHON

🏠 LES ZONES A URBANISER - AU

Les trois grands objectifs issus du scénario de développement adopté dans le PADD

- Limiter l'extension des espaces urbanisés de manière à réduire d'au moins 50% la consommation foncière entre 2020 et 2030 par rapport à celle enregistrée sur les dix dernières années.
- Localiser les zones d'urbanisation future en continuité directe des espaces urbanisés.
- Utiliser prioritairement les secteurs en densification, à proximité des équipements et des services.

➤ Nouveau recensement de la population

En 2019, la commune va réaliser un nouveau recensement de ses habitants, le dernier datant de 2014.

La collecte des données débutera le **jeudi 17 janvier et se terminera le 16 février 2019**.

Patrice Colin, adjoint, a été nommé coordonnateur et Martine Labergère, coordonnatrice adjointe.

Deux agents recenseurs, Geneviève Prot et Fabienne Ferret, ont été nommées et passeront dans chaque maison: nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil possible.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement est un acte civique **obligatoire** : il est



Geneviève Prot et Fabienne Ferret.

essentiel que chacun participe.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE!

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE: QUE DES AVANTAGES!

Des gains de temps

- Pas de second passage pour récupérer les questionnaires
- Collecte plus rapide, suivie en temps réel

Une organisation efficace

- Moins de papier à gérer et à contrôler
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses faites par internet
- Travail de l'agent recenseur facilité

Une démarche écologique et économique

- Moins de papier utilisé : un recensement moins coûteux...
- ... et plus respectueux de l'environnement

Des résultats de qualité

- Questionnaire guidé, plus facile à compléter
- Confidentialité respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne à part l'Insee

LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception. L'agent recenseur en est informé par SMS.


RECENSEMENT
 de la population 2019

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr

17 Janvier au 16 Février 2019

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Insee & **ARTHON**

Infos pratiques

► Apiculture : réglementation



Si vous disposez d'une ou plusieurs ruches, situées ou non sur la commune, il est obligatoire de les déclarer chaque année ainsi que leurs emplacements. Vous pouvez faire la déclaration en ligne à l'adresse suivante : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Votre numéro d'apiculteur (NAPI) vous sera demandé ou vous sera attribué lors de votre déclaration.

La déclaration des ruches et ruchers doit se faire au moins une fois entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année, il est possible de se déclarer plusieurs fois dans l'année si besoin.

Les associations GDS Centre et GDMA36 peuvent vous accompagner dans la gestion sanitaire de vos abeilles ou pour les démarches de déclaration si vous n'avez pas internet.

Coordonnées :

GDS Centre 4 rue Robert Mallet Stevens
36 018 Châteauroux - 02 54 08 13 80
contact@gdscentre.fr

GDMA, même adresse et numéro de téléphone que GDS, contact@gdma36.fr

DÉCLAREZ VOS RUCHES
ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- Mobiliser des AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

► Office National de la Forêt (ONF)

SÉCURITÉ LORS DES JOURNÉES DE CHASSE À TIR

Afin d'assurer en toute sécurité toute action de chasse se situant à proximité ou dans des secteurs concernés, l'ONF a décidé le 24/10/2018 de fermer temporairement à la circulation les routes forestières ouvertes à la circulation publique de Berthommiers (de Lourouer à Chandaire), de Clavières (de Chandaire à Picard), de Lourouer (de Lourouer à Robinson) Louis XIII (de Robinson à Picard) et enfin celle de Beauregard. Les fermetures temporaires ne seront effectives que durant une action de chasse le nécessitant.

Cette décision prendra fin lors de la fermeture de la chasse à tir, fin février 2019. Elle pourra être reconduite lors de la prochaine saison de chasse.

OPÉRATION DE PROPRETÉ

Dans le cadre de l'opération de propreté World CleanUp Day 2018, la coordination régionale Centre Val de Loire a assuré le 15/09 une collecte de déchets en forêt de Châteauroux.

Environ 100 kg de déchets ont été récoltés et entreposés dans un container mis à leur disposition à cette occasion par la collectivité. Ils se rajoutent aux 2,86 tonnes collectées par Insert Jeunes sur l'année 2018.



► Agence Nationale de l'Habitat

Vous êtes propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans et vous souhaitez faire des travaux d'amélioration énergétique tels que :

- changement de menuiseries,
- changement de chaudière ou du système de chauffage,
- isolation des combles aménagés ou aménageables,
- isolation des murs extérieurs.

Si vous avez une intention de travaux de ce type, inscrivez-vous sur le site <https://monprojet.anah.gouv.fr/> pour faire votre demande de subventions.

Pour tout renseignement, ou si vous n'avez pas accès à Internet, contactez le service Habitat de Châteauroux Métropole au 02 54 08 33 00 poste 44 57 ou au 02 36 90 51 59.



➤ **DIMANCHE 13 JANVIER**

Vœux du Maire

Salle Multi-Activités 10h30

➤ **DIMANCHE 3 FÉVRIER**

Fête de la St Blaise (repas et bal)

Comité de St Blaise

Salle Multi-Activités

➤ **SAMEDIS 2 ET 16 MARS**

Distribution de compost

Plan d'eau 10h-12h

Inscription préalable à la mairie

02 54 36 14 09

➤ **SAMEDI 30 MARS**

Ouverture de la Pêche

Etang du Moulin Sault

➤ **MERCREDI 8 MAI**

Journée commémorative du 8 mai

Amicale des Anciens Combattants

Représentation théâtrale

Club Jeunesse et Loisirs d'Ardenes

Salle Multi-Activités

➤ **DIMANCHE 26 MAI**

Election des députés européens

➤ **SAMEDI 29 JUIN**

Fête du Village et de la musique

OMSCA

➤ **VENDREDI 12 JUILLET**

Défilé aux lampions

Feu d'artifice

Complexe Sportif

Municipalité et OMSCA

➤ **SAMEDI 7 SEPTEMBRE**

Compagnie le Mataf

«La Ruée 3»

➤ **DIMANCHE 13 OCTOBRE**

Bourse aux jouets

APEA et CCAS

Salle Multi-Activités

➤ **DIMANCHE 20 OCTOBRE**

40ème Randonnée Pédestre et VTT

Arthon Randonnées

Départ Salle Multi-Activités

➤ **JEUDI 7 NOVEMBRE**

Réunion Publique

Municipalité

Multi-Activités 20h

➤ **LUNDI 11 NOVEMBRE**

Commémoration

Amicale des Anciens Combattants

Cérémonie à l'église,

dépôt de gerbe et vin d'honneur

➤ **SAMEDI 30 NOVEMBRE**

Après-Midi Récréatif des Aînés

CCAS

Salle Multi-Activités

➤ **VENDREDI 6 DÉCEMBRE**

Téléthon

OMSCA

Salle Multi-Activités

Infos pratiques

► Tarifs 2019 - Location de la salle Multi-Activités

PRESTATIONS	PARTICULIERS ARTHONNAIS	PARTICULIERS Hors COMMUNE	MANIFESTATIONS ASSOCIATIONS ARTHONNAISES	REPRESENTATIONS CULTURELLES ASSOCIATIONS Hors COMMUNE
GRANDE SALLE 200 ou 300 M2 + HALL et BAR				
1 JOURNEE	260 €	421 €	50 € la 1ère location 150 € la seconde location	Du mardi au jeudi 156 €
2 JOURNEES	343 €	541 €		
3 JOURNEES	426 €	650 €		
PETITE SALLE 100 M2 + HALL et BAR				
1 JOURNEE	135 €	239 €		
2 JOURNEES	235 €	339 €		
3 JOURNEES	335 €	439 €		
OFFICE	88 €	135 €		
LOCATION HALL D'ENTREE et BAR Seulement en semaine	50 €		50 €	
1/2 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE			50 €	
FRAIS POUR SALLE NON PROPRE Constatée lors de l'état des lieux			50 €/heure	
LOCATION MATERIEL				
SPOTS ECLAIRAGE			50 €	
SONORISATION			50 €	
CAUTIONS				
LOCATION DE LA SALLE			300 €	
LOCATION DU MATERIEL D'ECLAIRAGE			700 €	
LOCATION DU MATERIEL DE SONORISATION			700 €	
OUVERTURE ET FERMETURE DU MUR PAR LE LOCATAIRE			500 €	
MANIFESTATIONS COMMERCIALES OU LOTOS			100 € DE MAJORATION	

Arrhes : 30% à la réservation

Solde et chèque(s) de caution à la prise des clefs

► Cimetière

Le conseil décide de maintenir les prix des concessions, du Columbarium et des cavurnes

	30 ans	50 ans
Prix du m ²	21,00 €	44,00 €
3 Places 3,5m ²	73,50 €	154,00 €
6 Places 5 m ²	105,00 €	220,00 €
9 Places 6,25 m ²	131,25 €	275,00 €
Droit d'occupation d'une case 15 ans		350 €
Droit d'occupation d'une case 30 ans		600 €
Dépôt d'une urne (sauf la 1 ^{ère}) ou retrait d'une urne		15 €
Droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir		50 €
Droit d'occupation d'une caverne 15 ans		400 €
Droit d'occupation d'une caverne 30 ans		750 €

Jours d'ouverture de la déchetterie d'Arthon



CALENDRIER 2019

DES JOURS D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE D'ARTHON

Déchetterie ouverte

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre 2019

Mercredi : 13h30 - 17h30

Samedi : 9h30 - 12h / 13h - 17h

Déchetterie ouverte

Horaires d'hiver : du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

et du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019

Vendredi : 13h30 - 17h30

Samedi : 13h30 - 17h30

Jour férié : déchetterie fermée

JANVIER

L		7	14	21	28	
M	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
J	3	10	17	24	31	
V	4	11	18	25		
S	5	12	19	26		
D	6	13	20	27		

FEVRIER

L		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
J		7	14	21	28	
V	1	8	15	22		
S	2	9	16	23		
D	3	10	17	24		

MARS

L		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
J		7	14	21	28	
V	1	8	15	22	29	
S	2	9	16	23	30	
D	3	10	17	24	31	

AVRIL

L	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
M	3	10	17	24		
J	4	11	18	25		
V	5	12	19	26		
S	6	13	20	27		
D	7	14	21	28		

MAI

L		6	13	20	27	
M		7	14	21	28	
M	1	8	15	22	29	
J	2	9	16	23	30	
V	3	10	17	24	31	
S	4	11	18	25		
D	5	12	19	26		

JUIN

L		3	10	17	24	
M		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
J		6	13	20	27	
V		7	14	21	28	
S	1	8	15	22	29	
D	2	9	16	23	30	

JUILLET

L	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
M	3	10	17	24	31	
J	4	11	18	25		
V	5	12	19	26		
S	6	13	20	27		
D	7	14	21	28		

AOÛT

L		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
M		7	14	21	28	
J	1	8	15	22	29	
V	2	9	16	23	30	
S	3	10	17	24	31	
D	4	11	18	25		

SEPTEMBRE

L		2	9	16	23	30
M		3	10	17	24	
M		4	11	18	25	
J		5	12	19	26	
V		6	13	20	27	
S		7	14	21	28	
D	1	8	15	22	29	

OCTOBRE

L		7	14	21	28	
M	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
J	3	10	17	24	31	
V	4	11	18	25		
S	5	12	19	26		
D	6	13	20	27		

NOVEMBRE

L		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
J		7	14	21	28	
V	1	8	15	22	29	
S	2	9	16	23	30	
D	3	10	17	24		

DECEMBRE

L		2	9	16	23	30
M		3	10	17	24	31
M		4	11	18	25	
J		5	12	19	26	
V		6	13	20	27	
S		7	14	21	28	
D	1	8	15	22	29	

**DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES : SAMEDIS 26 JANVIER ET 2 FEVRIER 2019
DE 10 H À 12 H - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Le ramassage des «secs et humides» est le mardi de chaque semaine.

Pensez à sortir vos poubelles la veille!

Jours fériés : consultez le bulletin «Châteauroux Métropole», la page Facebook ou le site de la Mairie d'Arthon.